



Séance du 30 juin 2023

N° : CS-30062023-01

Objet : Informations et compte rendus à l'Assemblée des délégations données à la Présidente

L'an deux mille vingt-trois et le trente du mois de juin à dix heures trente.

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Vielle-Saint-Girons (salle du Conseil municipal), en présentiel, sous la présidence de Madame Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais.

Résultat du Vote au scrutin public (Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 - articles 1 et 6 et Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée - articles 6 et 11).

| |
|------------------------------------|
| Nombre de membres en exercice : 28 |
| Nombre de voix : 37 |
| Nombre de membres présents : 16 |
| Nombre de pouvoirs : 5 |
| Nombre de suffrages exprimés : 27 |
| Votes Pour : 27 |
| Votes Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Etaient présents physiquement :

Représentants du Conseil départemental (2 voix chacun) :

M^{mes} LAGORCE, TOLLIS, M. DELPUECH.

Représentants des Communes et Communautés de Communes (1 voix chacun) :

M^{mes} THIEROT, VERDIER-SLAWINSKI, DURU, MM. IUNG, RIMONTEIL, COMET, MUSCAT, RAFFIN, CALORME, D'INCAU, DULER, FAISSOLLE, MORICHERE.

Ayant donné pouvoir :

M^{me} BERGEROO ayant donné pouvoir à M^{me} TOLLIS, M^{me} BEAUMONT ayant donné pouvoir à M. DELPUECH, M. FORTINON ayant donné pouvoir à M^{me} LAGORCE, M^{me} SEYS ayant donné pouvoir à M. RAFFIN, M. MABILLET ayant donné pouvoir à M^{me} DURU.

Absents excusés :

M^{mes} LARREZET, DOUSTE, PUJOS Eliane, MM. DELAVOIE, PUJOS Daniel, BRETHERS.

Absent :

M. LABRUYERE.

Assistaient en outre :

M^{mes} DAUBA, LAILHEUGUE, MM. LASALA, ZUAZO, MENGIN (Conseil départemental – Direction de l'Environnement)
M. LACOSTE (Chambre d'Agriculture).



N° CS-30062023-01

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les délibérations du Comité Syndical n° CS-23112021-04 en date du 23 novembre 2021 et CS-02122022-4c du 2 décembre 2022, donnant délégation à la Présidente du Syndicat Mixte ;

VU le rapport de M^{me} la Présidente ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, et après en avoir délibéré,

DECIDE

▪ De prendre acte des comptes rendus de M^{me} la Présidente du Syndicat Mixte, au titre de l'exercice de ses délégations depuis le 24 janvier 2023, en matière de :

– Marchés publics et avenants, sur la base des listes présentées en annexes :

- I pour les marchés ;
- II pour les avenants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Sandra TOLLIS